

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES  
PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE  
ET DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES TITULAIRES DE CONTRATS  
ET DE L'ACTIONNAIRE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS  
AYANT LIEU AU SALON INTERNATIONAL DU 200 BLOOR STREET EAST  
LE JEUDI 4 MAI 2017  
À 11 HEURES  
À TORONTO (ONTARIO)**

Richard B. DeWolfe, président du conseil d'administration (« le conseil ») de la Société Financière Manuvie et de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers ») (ces deux sociétés étant ensemble appelées la « Société »), a accepté d'assumer la présidence de l'assemblée à 11 h.

À ce titre, il a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée annuelle conjointe de Manuvie et de Manufacturers (l'« assemblée »).

Le président a informé l'assemblée que les actionnaires et les titulaires de contrats, s'il y a lieu, de Manuvie et de Manufacturers seraient appelés à voter i) pour l'élection des administrateurs, et ii) pour la désignation des auditeurs. Les actionnaires de Manuvie seront ensuite appelés à approuver une résolution consultative sur l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction.

Il a présenté les membres de la haute direction présents sur l'estrade : Donald Guloien, président et chef de la direction et candidat au poste d'administrateur, Steve Roder, vice-président directeur principal et chef des finances, Jim Gallagher, vice-président directeur et chef du contentieux, et Antonella Deo, vice-présidente et secrétaire générale.

Il a souhaité la bienvenue à l'assemblée aux anciens présidents du conseil suivants : William Blundell, Gail Cook-Bennett et Arthur Sawchuk.

Il a salué les employés et les représentants de la Société présents et exprimé sa gratitude envers les milliers d'employés et de représentants loyaux et vaillants dont les efforts contribuent à établir les bases de notre transformation et de la croissance de notre résultat tiré des activités de base.

Il a ensuite souligné les occasions saisies pour communiquer avec les actionnaires depuis la dernière assemblée annuelle ainsi que le dialogue positif et ouvert entretenu avec les actionnaires de la Société.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président de l'assemblée a déclaré l'assemblée ouverte et annoncé qu'elle se déroulerait selon les règles de procédure énoncées sur l'ordre du jour distribué aux membres de l'assistance.

## **2. Nomination de la secrétaire et des scrutateurs**

Antonella Deo, vice-présidente et secrétaire générale, a fait office de secrétaire de l'assemblée. Greg Ashby, de la Société de fiducie CST, et Lynore LeConche, de Computershare Inc., ont fait office de scrutateurs pour Manuvie, et Greg Ashby et Pat Lee, représentants de la Société de fiducie CST, ont fait office de scrutateurs pour Manufacturers.

### **3. Mise en garde au sujet des déclarations prospectives**

Le président de l'assemblée a prévenu les membres de l'assistance que les orateurs pourraient faire des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Il a précisé que les résultats réels peuvent être très différents des résultats exprimés explicitement ou implicitement dans ces déclarations. Il a par ailleurs conseillé aux membres de l'assistance de consulter la mise en garde au sujet des déclarations prospectives figurant dans la présentation.

Il les a priés de se reporter à la mise en garde du diaporama au sujet des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux PCGR utilisées dans les présentations.

### **4. Avis de convocation à l'assemblée et confirmation du quorum**

Le président de l'assemblée a confirmé que l'avis de convocation à l'assemblée avait été envoyé conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). L'avis de convocation à l'assemblée et les affidavits de mise à la poste de la Société de fiducie CST et de Computershare Inc. seront déposés avec le procès-verbal de l'assemblée.

Il a confirmé que le quorum de l'assemblée de la Société avait été atteint et que l'assemblée avait été dûment constituée pour traiter les points à l'ordre du jour. Les rapports officiels des scrutateurs seront déposés avec le procès-verbal de l'assemblée.

### **5. Points à l'ordre du jour**

Le président de l'assemblée a informé les membres de l'assistance que, dans le but de ne pas retarder la procédure, certaines personnes qui sont des actionnaires, des titulaires de contrats ou des mandataires avaient convenu de proposer et d'appuyer les motions présentées lors de l'assemblée.

Il a indiqué que le premier point à l'ordre du jour était l'élection des administrateurs de Manuvie et de sa principale filiale en exploitation, Manufacturers. Les actionnaires et les titulaires de contrats ont été informés que, pour chaque candidat aux postes d'administrateurs, ils pouvaient voter en sa faveur ou s'abstenir de voter.

Le président de l'assemblée a précisé que les candidats aux postes d'administrateurs qui n'obtiendraient pas plus de votes en leur faveur que d'abstentions seraient tenus de soumettre leur démission à l'examen du comité de gouvernance et des candidatures. Le comité examinera les détails entourant la démission de l'administrateur et en fera rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration étudiera la démission et, en l'absence de circonstances exceptionnelles, il l'acceptera. Il rendra sa décision dans les 90 jours suivant l'assemblée et un communiqué de presse sera publié pour annoncer la démission de l'administrateur ou faire connaître le motif justifiant le refus d'accepter sa démission. Cette pratique est conforme à la politique de vote majoritaire adoptée par Manuvie.

### **6. Élection des administrateurs de la Société Financière Manuvie**

Le président de l'assemblée a informé les membres de l'assistance que 15 administrateurs de Manuvie devaient être élus, et que des renseignements sur les candidats figuraient dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Lorsque le président de l'assemblée a demandé que soient proposés des candidats à l'élection des administrateurs de Manuvie, Debbi Wall, actionnaire, a proposé la candidature des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de Manuvie, pour qu'elles exercent leurs fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Manuvie ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou désignés :

Joseph P. Caron  
 John M. Cassaday  
 Susan F. Dabarno  
 Richard B. DeWolfe  
 Sheila S. Fraser  
 Donald A. Guloien  
 Luther S. Helms  
 Tsun-yan Hsieh

P. Thomas Jenkins  
 Pamela O. Kimmet  
 Donald R. Lindsay  
 John R.V. Palmer  
 C. James Prieur  
 Andrea S. Rosen  
 Lesley D. Webster

Comme aucune autre candidature n'a été proposée, le président de l'assemblée a mis fin à la période de mise en candidature. Il a invité les membres de l'assistance à procéder au vote visant l'élection des administrateurs de Manuvie au moyen de bulletins de vote. Une fois les bulletins recueillis, il a mis fin à la période de vote portant sur l'élection des administrateurs de Manuvie.

Il est passé au point suivant de l'ordre du jour en attendant le résultat du vote.

## **7. Élection des administrateurs de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers**

Le président de l'assemblée a informé les membres de l'assistance que 15 administrateurs devaient être élus à un poste d'administrateur du conseil de Manufacturers lors de l'assemblée, comme indiqué dans le rapport aux titulaires de contrats, à savoir cinq administrateurs représentant les titulaires de contrats avec participation et dix administrateurs représentant l'actionnaire unique, la Société Financière Manuvie.

### **(a) Élection des administrateurs représentant les titulaires de contrats**

Le président de l'assemblée a demandé que soient proposés des candidats à l'élection des administrateurs représentant les titulaires de contrats.

Debbi Wall, mandataire d'un titulaire de contrat, a proposé la candidature des personnes suivantes aux postes d'administrateur de Manufacturers représentant les titulaires de contrats, pour qu'elles exercent leurs fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'actionnaire de Manufacturers ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou désignés :

Joseph P. Caron  
 John M. Cassaday  
 Susan F. Dabarno  
 Richard B. DeWolfe  
 Luther S. Helms

Comme aucune autre candidature n'a été proposée, le président de l'assemblée a mis fin à la période de mise en candidature. Il a invité les membres de l'assistance à procéder au vote visant l'élection des administrateurs de Manufacturers représentant les titulaires de contrats au moyen de bulletins de vote. Une fois les bulletins recueillis, il a mis fin à la période de vote portant sur l'élection des administrateurs de Manufacturers représentant les titulaires de contrats.

Il est passé au point suivant de l'ordre du jour en attendant le résultat du vote.

**(b) Élection des administrateurs représentant l'actionnaire**

Le président de l'assemblée a informé les membres de l'assistance que Manuvie possède toutes les actions ordinaires de Manufacturers et avait rédigé une résolution conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, dans laquelle elle désignait les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de Manufacturers représentant l'actionnaire, pour exercer leurs fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des titulaires de contrats et de l'actionnaire de Manufacturers ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou désignés :

Sheila S. Fraser	Donald R. Lindsay
Donald A. Guloien	John R.V. Palmer
Tsun-yan Hsieh	C. James Prieur
P. Thomas Jenkins	Andrea S. Rosen
Pamela O. Kimmet	Lesley D. Webster

Une copie de la résolution rédigée par l'actionnaire unique de Manufacturers sera déposée avec le procès-verbal de l'assemblée.

**8. Désignation des auditeurs**

Le président de l'assemblée a déclaré que le point suivant à l'ordre du jour était la désignation des auditeurs de Manuvie et de Manufacturers.

Debbi Wall, actionnaire de Manuvie et mandataire d'un titulaire d'un contrat avec participation de Manufacturers, a proposé qu'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, soient désignés à titre d'auditeurs de Manuvie et de Manufacturers jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, moyennant une rémunération qui sera fixée par les administrateurs. Samantha Alston, actionnaire de Manuvie et mandataire d'un titulaire d'un contrat de Manufacturers, a appuyé la proposition.

Le président de l'assemblée a invité les membres de l'assistance à procéder au vote visant l'élection des auditeurs de Manuvie et de Manufacturers au moyen de bulletins de vote. Une fois les bulletins recueillis, il a mis fin à la période de vote portant sur l'élection des auditeurs de Manuvie et de Manufacturers.

Il est passé au point suivant de l'ordre du jour en attendant le résultat du vote.

**9. Approbation de la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction**

Le président de l'assemblée a déclaré que le point suivant à l'ordre du jour était le vote consultatif des actionnaires concernant l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction.

Il a indiqué que le conseil estime que les actionnaires de Manuvie devraient avoir la possibilité de comprendre la manière dont il prend ses décisions en matière de rémunération de la haute direction et le fondement de ces décisions, et de formuler des commentaires au conseil à ce sujet.

Il a souligné que le conseil était déçu des résultats de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction de 2016 et déterminé à dialoguer avec les actionnaires et à prendre des mesures relativement au programme de rémunération de la haute direction de Manuvie. Il a indiqué que le conseil de Manuvie disposait d'un programme de communication avec les actionnaires depuis quelques ans et qu'au courant de la dernière année le conseil en avait élargi la portée afin d'entendre les actionnaires directement et de saisir leurs préoccupations

à l'égard du programme de rémunération de la haute direction de Manuvie. John Cassaday, président du conseil du comité des ressources humaines, et le président de l'assemblée ont tenu 25 rencontres avec des actionnaires institutionnels, représentant ensemble environ 50 % des actionnaires institutionnels de Manuvie. Les actionnaires ont exprimé leurs vues sur le programme de rémunération de la haute direction et l'alignement de la rémunération de la haute direction sur le rendement.

Le président de l'assemblée a mentionné que le conseil avait réagi en apportant des changements notables au programme de rémunération. Ces changements visent à mieux aligner la rémunération sur les résultats financiers, les réalisations stratégiques et l'expérience des actionnaires, ainsi que sur la rémunération des paires. La direction, y compris le chef de la direction, a joué un rôle constructif dans ce processus.

Si les effets de ces changements ne seront pas pleinement perceptibles avant l'an prochain, le conseil a aussi apporté des modifications importantes à la rémunération de 2016, dont les résultats sont communiqués aux membres de la haute direction dans la circulaire de sollicitation de procurations pour cette assemblée.

Le président de l'assemblée a demandé aux actionnaires de se reporter à la section Analyse de la rémunération de la circulaire de sollicitation de procurations de Manuvie, qui expose les décisions du conseil en matière de rémunération et les changements visant le programme de rémunération de Manuvie.

Il a indiqué que les résultats du vote ne seraient pas exécutoires étant donné qu'il s'agissait d'un vote consultatif. Il a cependant ajouté que le conseil tiendrait compte des résultats du vote lorsqu'il se pencherait ultérieurement sur l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction.

Debbi Wall, actionnaire de Manuvie, a proposé que soit acceptée la résolution consultative suivante visant l'approbation de l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction énoncée dans la circulaire de sollicitation de procurations transmise en vue de l'assemblée annuelle 2017 des porteurs d'actions ordinaires. »

Samantha Alston, actionnaire de Manuvie, a appuyé la proposition.

Le président de l'assemblée a invité les membres de l'assistance à procéder au vote concernant la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction au moyen de bulletins de vote.

Il a mis fin à la période de vote portant sur la résolution consultative.

Il est passé au point suivant de l'ordre du jour en attendant le résultat du vote.

#### **10. Dépôt des états financiers consolidés de 2016 de Manuvie et de Manufacturers, et dépôt des rapports des auditeurs et de l'actuaire**

Le président de l'assemblée a déposé les états financiers consolidés de 2016 de Manuvie et de Manufacturers, ainsi que les rapports y afférents des auditeurs et de l'actuaire.

Il a indiqué que les actionnaires de Manuvie avaient reçu les états financiers consolidés de 2016 de Manuvie conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lois sur les

valeurs mobilières applicables, et que les titulaires de contrats et l'actionnaire de Manufacturers avaient reçu les états financiers consolidés de 2016 de Manufacturers conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* et à toute autre loi applicable.

#### **11. Dépôt de l'Information à l'intention des titulaires de contrats avec participation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers énoncée dans le rapport aux titulaires de contrats 2016**

Le président de l'assemblée a déposé l'Information à l'intention des titulaires de contrats avec participation de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, qui comprend des sommaires de la politique d'attribution des participations aux titulaires de contrats et de la politique de gestion du compte de contrats avec participation; tous ces documents sont inclus dans le rapport aux titulaires de contrats 2016. Il a précisé que tous les titulaires de contrats avec participation ayant demandé un avis de convocation avaient reçu le rapport aux titulaires de contrats 2016.

#### **12. Allocution du vice-président directeur principal et chef des finances**

Le président de l'assemblée a présenté le vice-président directeur principal et chef des finances, Steve Roder, qui a donné un aperçu des résultats financiers de la Société de 2016, ainsi que des faits saillants des résultats de la Société enregistrés au premier trimestre de 2017.

#### **13. Allocution du président et chef de la direction**

Le président de l'assemblée a présenté le président et chef de la direction, Donald Guloien, qui a prononcé l'allocution du président. Cette allocution a notamment porté sur les faits saillants de 2016, le cadre opérationnel actuel et la stratégie pour l'avenir.

#### **14. Annonce des résultats des votes**

Les scrutateurs ont remis au président de l'assemblée les résultats des votes visant l'élection des administrateurs de Manuvie, l'élection des administrateurs de Manufacturers représentant les titulaires de contrats, la désignation des auditeurs et l'approbation de la résolution consultative.

#### **(c) Élection des administrateurs de Manuvie**

Le président de l'assemblée a annoncé que tous les candidats aux postes d'administrateurs de Manuvie avaient obtenu un vote favorable dans une proportion d'au moins 90 %. Le résultat final est le suivant :

<b>NOM DU CANDIDAT</b>	<b>VOTES FAVORABLES</b>	<b>%</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>%</b>
Joseph P. Caron	1 056 426 267	97,04 %	32 195 960	2,96 %
John M. Cassaday	981 367 498	90,15 %	107 255 265	9,85 %
Susan F. Dabarno	1 056 899 557	97,09 %	31 724 574	2,91 %
Richard B. DeWolfe	1 071 241 524	98,40 %	17 383 671	1,60 %
Sheila S. Fraser	1 076 922 558	98,92 %	11 702 910	1,08 %
Donald A. Guloien	1 084 393 887	99,61 %	4 233 421	0,39 %
Luther S. Helms	1 080 607 465	99,26 %	8 018 530	0,74 %
Tsun-yan Hsieh	1 047 059 853	96,18 %	41 564 532	3,82 %
P. Thomas Jenkins	1 081 838 138	99,38 %	6 787 979	0,62 %
Pamela O. Kimmet	1 054 246 407	96,84 %	34 378 746	3,16 %
Donald R. Lindsay	1 083 797 687	99,56 %	4 827 380	0,44 %
John R. V. Palmer	1 074 664 082	98,72 %	13 961 715	1,28 %
C. James Prieur	1 055 939 149	97,00 %	32 686 040	3,00 %
Andrea S. Rosen	1 085 318 809	99,70 %	3 306 051	0,30 %
Lesley D. Webster	1 056 181 377	97,02 %	32 444 439	2,98 %

Sur la foi du rapport des scrutateurs, le président de l'assemblée a déclaré chacun des 15 candidats élus à un poste d'administrateur de Manuvie.

**(d) Élection des administrateurs de Manufacturers représentant les titulaires de contrats**

Le président de l'assemblée a annoncé que tous les candidats au poste d'administrateur représentant les titulaires de contrats avaient obtenu un vote favorable dans une proportion d'au moins 93 %. Le résultat final est le suivant :

NOM DU CANDIDAT	VOTES FAVORABLES	%	ABSTENTIONS	%
Joseph P. Caron	8 802	95,37 %	427	4,63 %
John M. Cassaday	8 795	95,30 %	434	4,70 %
Susan F. Dabarno	8 866	96,07 %	363	3,93 %
Richard B. DeWolfe	8 660	93,83 %	569	6,17 %
Luther S. Helms	8 621	93,41 %	608	6,59 %

Sur la foi du rapport des scrutateurs, le président de l'assemblée a déclaré chacun des cinq candidats élus à un poste d'administrateur de Manufacturers représentant les titulaires de contrats.

**(e) Désignation des auditeurs**

Le président de l'assemblée a annoncé que les actionnaires de Manuvie avaient voté dans une proportion d'environ 98 % en faveur de la désignation d'Ernst & Young à titre d'auditeurs de Manuvie et que l'actionnaire unique de Manufacturers et les titulaires de contrats de Manufacturers ayant le droit de voter avaient voté dans une proportion de 99 % en faveur de la désignation d'Ernst & Young à titre d'auditeurs de Manufacturers. Le résultat final est le suivant :

**Dans le cas de Manuvie :**

AUDITEURS	VOTES FAVORABLES	%	ABSTENTIONS	%
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	1 116 724 800	98,25 %	19 933 991	1,75 %

**Dans le cas de Manufacturers :**

AUDITEURS	VOTES FAVORABLES <sup>1</sup>	%	ABSTENTIONS	%
Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	5 379 372 979	99,99 %	254	0,01 %

Sur la foi du rapport des scrutateurs, le président de l'assemblée a déclaré Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. auditeurs désignés de Manuvie et de Manufacturers.

**(f) Approbation de la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction**

Le président de l'assemblée a annoncé que les actionnaires de Manuvie avaient voté dans une proportion d'environ 85 % en faveur de l'approbation de la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction. Le résultat final est le suivant :

	VOTES FAVORABLES	%	VOTES DÉFAVORABLES	%
Approbation de la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction	920 106 940	84,52 %	168 514 789	15,48 %

Sur la foi du rapport des scrutateurs, le président de l'assemblée a déclaré que la résolution consultative en vue d'accepter l'approche de Manuvie en matière de rémunération de la haute direction avait été approuvée, étant donné qu'elle avait obtenu le vote affirmatif de la majorité des voix exprimées par les actionnaires de Manuvie ou en leur nom.

Le président de l'assemblée a indiqué que le conseil tiendrait compte des résultats du vote et des commentaires reçus des actionnaires à d'autres occasions au moment de déterminer les politiques et les procédures à mettre en place et les décisions à prendre en matière de rémunération.

**15. Clôture de l'assemblée**

Comme il ne restait aucun point à traiter à l'ordre du jour, le président a déclaré l'assemblée close.

***“R. B. DeWolfe”***

Richard B. DeWolfe  
Président du conseil

***“A. Deo”***

Antonella Deo  
Secrétaire

<sup>1</sup> Dans le cas de Manufacturers, les votes favorables comprennent (i) les votes liés aux actions détenues par Manuvie, l'actionnaire unique de Manufacturers, qui ont tous été favorables à la résolution; et (ii) les votes favorables des titulaires de contrats ayant le droit de voter.